

République Française

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

A R R E T E

portant mise à jour
du **Plan Local d'Urbanisme**
de la commune de Sainte-Geneviève

Le Maire de la Commune de Sainte Geneviève,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-60 et R.153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte Geneviève approuvé le 27 mars 2012,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2012 d'approbation de l'Établissement DRAKA FILECA,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Geneviève est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme. Un dossier nommé « Annexe – Risques technologiques » comprenant l'arrêté préfectoral de la société DRAKA FILECA et le porter à connaissance envoyé par les services de l'État.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la Mairie de Sainte-Geneviève aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie,
- dans les locaux de la préfecture de l'Oise

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

Article 4 :


Le présent arrêté sera adressé :

- au Préfet – 1, place de la Préfecture à Beauvais
- au directeur départemental des Territoires – 40, rue Racine à Beauvais.

Fait à Sainte Geneviève, le 24 avril 2019

Arrêté certifié exécutoire,
Après affichage le 6 MAI 2019
Le 6 MAI 2019
Le Maire,

Jacqueline VANBERSEL

Le Maire,

Jacqueline VANBERSEL